

CONVENTION OPERATIONNELLE SIGNEE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DOUAISSIS AGGLO

ARLEUX – BRIQUETERIE, RUE DE DOUAI

Foncier et immobilier industriel et de services (activités)



Située entre Douai et Cambrai, la commune d'Arleux souhaite résorber une friche qui s'étend sur plus de 4 hectares à l'entrée du village. Cette briqueterie, à l'abandon depuis près de 20 ans, dévalorise l'image de la commune d'Arleux.

En 2002, la requalification de cette friche s'étendant sur 20 hectares a été reconnue d'intérêt communautaire. Douaisis Agglo, souhaitant développer l'offre économique de ce secteur périurbain du Douaisis, envisage d'y aménager une zone d'activités artisanales innovantes, offrant un haut niveau de services aux entreprises, tout en préservant la plaine agricole et l'espace boisé jouxtant le site. Dans cette perspective, elle engage, dès le 3^{ème} trimestre 2019, une procédure de consultation afin de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation du dossier de création et de réalisation de la ZAC.

La communauté sollicitant l'accompagnement de l'EPF pour la mise en œuvre de son projet, il est proposé de mettre en place une convention opérationnelle d'une durée de portage de 5 ans au titre de laquelle l'Etablissement procédera à l'acquisition du site. Sous couvert d'une analyse de l'état technique et sanitaire des bâtiments écartant tout risque structurel, l'EPF réalisera les travaux de démolition après validation, sous 18 mois, du projet par la collectivité. A défaut, le site sera cédé bâti à la collectivité.



LE SITE

- . Nature des biens à acquérir : bâtiments industriels
- . Usage actuel : vacant
- . Situation : entrée de village
- . Superficie d'acquisition : 4,20 ha
- . PLU : zone 1AUp1
- . TC (bus) à moins de 1 km

LE CONTEXTE

- . SCOT du Grand Douaisis approuvé
- . PLH 2014-2020 adopté

LE PROJET

- . Recyclage foncier
- . Type : activités
- . Programme : réalisation d'une zone d'activités artisanales
- . Etat préalable de la biodiversité : à réaliser
- . Partenariat SAFER : sans objet